

Nombre de conseillers en exercice..... 29  
Nombre de conseillers présents ..... 25  
Nombre de votants..... 29

**Délibération n° 2023-01**

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

**Date de la convocation** : le 21 février 2023

**Étaient présents** :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire,
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Nathalie GAY, Julie BARNET,
- MM. Jacqy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET.

**Étaient absents et excusés** :

- Mmes Sophie LAGNIER, Isabelle ALIBERT-COLOTTE, Elsa GOUBALI,
- M. Jean-François GUINOT.

**Pouvoirs** :

- Mme Sophie LAGNIER à M. Gérald BOUTET,
- Mme Isabelle ALIBERT-COLOTTE à Mme Julie BARNET,
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Nathalie GAY,
- M. Jean-François GUINOT à Mme Annick COURTOIS.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, doit se tenir dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat au sein du conseil municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Le document de support à ce débat est joint au présent rapport. Il présente les divers éléments financiers (nationaux et locaux) impactant sur le budget des collectivités locales. Il est composé de trois parties :

- I- Le contexte général d'élaboration du budget primitif 2023
- II- La situation financière de la collectivité (structure et gestion de la dette)
- III- Les orientations budgétaires 2023

Accusé de réception en préfecture  
021-212103907-20230306-DELIB2023-01-DE  
Date de réception préfecture : 06/03/2023

Les données relatives à la situation financière de la commune sont issues des comptes administratifs 2019, 2020 et 2021.

Ce dossier a été présenté à la commission « Finances », lors de sa réunion le 20 février 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

⇒ **de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2023.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre,  
À Marsannay-la-Côte, le 28 février 2023

Le Maire,



Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture  
021-212103907-20230306-DELIB2023-01-DE  
Date de réception préfecture : 06/03/2023